



HAL
open science

Licence Activités physiques adaptées et santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Activités physiques adaptées et santé. 2010, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02035267

HAL Id: hceres-02035267

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035267>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE LILLE 2
N° demande : S3100015129
Domaine : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Mention : ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE

Appréciation générale :

La mention « Activités physiques adaptées et santé » s'appuie sur les quatre premiers semestres sur un tronc commun à trois autres mentions. Bien que les éléments donnés dans le dossier ne précisent pas systématiquement ce qui relève de ce tronc commun et des deux semestres spécifiques, l'ensemble des informations fournies permet d'apprécier la stratégie de formation adoptée.

La relation des étudiants au milieu d'intervention est favorisée par une présence significative de professionnels et par la présence de plusieurs stages.

La formation est bien construite à partir de compétences et d'objectifs professionnels, scientifiques et méthodologiques. L'organisation de l'évaluation, en lien avec l'aide à la réussite, est cohérente. La formation s'appuie cependant sur un nombre très limité d'UE dont le principe de construction n'est pas précisé ; leur visibilité et leur cohérence interne pour les étudiants pourraient être améliorées, de même que pourrait être réduite la très grande hétérogénéité du nombre de crédits par UE. On peut aussi s'étonner que deux UE du semestre 5 ne donnent lieu à aucun crédit. Les UE ne sont pas assez détaillées dans le document remis. La manière dont est construite la méthodologie de travail pourrait être mieux précisée.

Un dispositif d'évaluation et d'aide à la réussite est prévu. Bien qu'un bilan ne puisse encore en être fait, ce dispositif apparaît globalement pertinent. La part accordée à la pratique associative dans l'évaluation des UE apparaît trop peu précisée.

Le pilotage de la licence pourrait s'appuyer sur une analyse plus fine des caractéristiques de la population engagée dans les semestres 5-6 de cette mention, de même que dans son devenir. Un effort significatif est réalisé sur la mobilité internationale, bien qu'on manque de données précises sur les flux entrants-sortants. Un dispositif de régulation de la formation semble en place, mais il pourrait être plus systématique.

Les points les plus forts :

1-	Structuration avec tronc commun S1 à S4.
2-	Dispositif d'aide à la réussite.
3-	Présence des professionnels en S5-S6.

Les points les plus faibles :

1-	Problème de cohérence interne et hétérogénéité des UE : au sein des « enseignements fondamentaux obligatoires », les enseignements sont juxtaposés et manquent d'articulation (Ex : UE 242 : quels liens existe-t-il entre psychologie, histoire éducation posturale et économie ?).
2-	UE obligatoires représentant 160 heures d'enseignement ne donnant pas lieu à la délivrance de crédits.
3-	Problème de connaissance de la population étudiante (flux sortants).

Recommandations :

Le projet gagnerait à renforcer sa lisibilité (formulation des intitulés, noms et qualité des responsables par exemple), l'équilibre général (nombre de crédits par exemple) et la cohérence interne (regroupement de « disciplines » dont on voit mal l'articulation en termes de compétences par exemple) des UE de S1 à S6. Il conviendrait de revoir la place ou le statut des UE obligatoires ne donnant pas lieu à délivrance de crédits.

Une meilleure connaissance de la population engagée en S5-S6 permettrait une régulation plus fine du dispositif de formation.

Enfin, il serait souhaitable de repenser l'offre de formation à l'échelle de l'académie dans le cadre du PRES.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.